



## LANCEMENT DU CONCOURS DE DESSINS A L'OCCASION DE L'ARMISTICE DU

**11 novembre 2018**

**« JE DESSINE LA PAIX »**

*Règlement de participation*

---

*Préambule :*

*Dans le cadre de la commémoration du Centenaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918, que nous fêterons le 11 novembre prochain, le Groupe de travail du COPIL Centenaire qui élabore le programme de la journée, a lancé l'idée d'organiser un « concours de dessins à destination des enfants des écoles primaires ».*

*Le sujet, soumis au CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS du 17 mai 2018, a obtenu un vote favorable de 12 voix POUR et 2 abstentions.*

*Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, le petit « règlement » visant à la bonne organisation de ce concours.*

---

### **PARTICIPANTS**

*Tous les élèves de primaires sont invités librement à participer au concours de dessins, du GS /CP au CM2.*

*Seule limite : rester dans le format A4. (à l'horizontale ou à la verticale, au choix de l'artiste !)*

*Les compositions collectives (réalisées à plusieurs ou en projet de classe) sont autorisées.*

### **THEME DES DESSINS : « JE DESSINE LA PAIX »**

*Le thème retenu pour ce concours est « JE DESSINE LA PAIX »*

### **DATE DE LANCEMENT DU CONCOURS**

*Les Conseillers Municipaux du C.M.E. ont opté d'un commun accord pour que le concours soit lancé **AVANT les grandes vacances de l'été.***

*Ainsi, chacun aura le temps de concevoir son chef d'œuvre tranquillement.*

### **FORMAT DU DESSIN**

*Les dessins seront proposés sur une feuille de format classique 21 x 29.7 cm standard.*

### **CONCEPTION DU DESSIN**

*Laissez libre cours à votre imagination les enfants ! Vous pouvez utiliser des crayons de couleurs, des feutres, de la peinture, des collages, des paillettes, des plumes, des feuilles...*

*Les conseillers du CME se feront le relais dans chaque école de ce projet de concours. Ils distribueront à cette occasion, le présent règlement à tous leurs camarades écoliers.*

## TEMPS DE REALISATION DES DESSINS

Tout l'été... de mi-juin au jour de la rentrée des classes en septembre 2018.

## COLLECTE DES DESSINS

Les dessins, une fois terminés, seront collectés dans une bannette mise à disposition des enfants, dans chaque école, à la rentrée.

1 SEUL DESSIN sera retenu par enfant, ou par groupe d'enfants ayant choisi de travailler de façon collective.

## IDENTIFICATION DES DESSINS

Merci de bien penser à indiquer, au dos de votre dessin, Vos nom, prénom, âge, école et classe.

## COMPOSITION DU JURY QUI DESIGNERA LES LAUREATS

Un jury composé d'élus, de 2 représentants du Groupe de travail COPIL CENTENAIRE, d'un représentant de chaque école, de 2 représentants du CME, sélectionnera les dessins lauréats à la mi-septembre 2018.

## CATEGORIE DE CLASSEMENT DES LAUREATS

Dans chaque école, (Renaudeau et Sainte Anne)

2 dessins seront retenus pour chacune des catégories suivantes, soit, **12 dessins primés au total** :

- Niveau CP (ou GS / CP)
- Niveau CE1 / CE2
- Niveau CM1 / CM2

## DATE DE REUNION DU JURY

Le Jury se réunira en 1 séance, à la mi-septembre 2018.

## PRIX ATTRIBUES AUX LAUREATS

La Municipalité a décidé d'accorder une enveloppe de 1 000 € à ce projet de concours.

Selon le nombre de participants, un prix ou des lots (non encore définis à ce jour) seront attribués (individuellement, ou collectivement) pour les lauréats, jugés sur leur originalité, et la pertinence du message porté (pour les plus grands).

## PROMOTION DES DESSINS – diffusion au Public

Les dessins gagnants de chaque catégorie, seront insérés dans le bulletin municipal du mois d'Octobre, dans un 4 pages centrales, sur le thème de LA PAIX ;

Tous les dessins (si accord de leur propriétaire) seront affichés le 11 Novembre, dans l'Ecurie de COUESLE, où se déroulera « **LE REPAS DE LA PAIX** »

Après cette exposition, les dessins seront restitués aux écoles et éventuellement rendus à leurs propriétaires sur simple demande.

**Nous comptons sur votre participation, et sur votre imagination !!!!!**

**Faites-vous plaisir...**

**MERCI LES ENFANTS !**